

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale  
Doris Leuthard  
Cheffe du Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : MFP/15018147

Lausanne, le 6 mai 2015

**Audition sur la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion - Réponse du Conseil d'Etat du Canton de Vaud**

Madame la Conseillère fédérale,

Vous nous avez soumis pour avis le projet mentionné en titre. Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur ce projet. Nous vous prions de trouver notre prise de position ci-dessous.

Le Conseil d'Etat salue les propositions visant à améliorer les pratiques de bonne gouvernance de ces deux importants fonds, avec l'introduction d'une claire séparation entre les rôles des organes de surveillance et de gestion des fonds. Cette séparation permettra à l'avenir d'éviter ou de limiter tout problème de conflits d'intérêt.

Nous approuvons également l'introduction d'outils permettant une surveillance proactive des fonds. En cela, l'introduction de règles permettant d'explicitier les règles des calculs des coûts afin de garantir une uniformité de la méthode de calcul et une égalité de traitement entre les exploitants nous semble bienvenue.

Nous approuvons également le fait que le DETEC se verra attribuer la compétence de modifier le rendement du capital et le taux de renchérissement.

En vous remerciant de prendre en compte notre prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- DGE
- OAE